

2008/114 - Fixation des indemnités des élus - Maire, Maires d'arrondissement, Adjoints, Adjoints d'arrondissement, Conseillers Municipaux délégués, Conseillers Municipaux. (Direction des Assemblées) (BMO du 28/04/2008, p. ?)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme PIERRON Sylvie, Conseillère municipale déléguée :
Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe Communiste, Républicain et Intervention Citoyenne souhaite rappeler sa position quant à la nécessaire réévaluation des indemnités d'élus que nous votons aujourd'hui.

Les Lyonnais ont reconnu par les urnes l'ampleur du travail, l'efficacité et l'utilité de leurs élus de proximité.

Cette grande disponibilité a un coût pour la Collectivité, même s'il ne s'agit en rien d'un salaire. Tout au contraire d'ailleurs, l'indemnité –et à terme, un statut de l' élu digne de ce nom- ont pour but de diversifier les appartenances socioprofessionnelles des élus et à tout salarié, eut-il un petit salaire, fut-il privé d'emploi ou en contrat précaire, de donner de son temps aux affaires publiques.

Le chantier du statut de l' élu, réclamé de longue date par l'Association des élus communistes et républicains, souhaité par toutes les associations pluralistes d'élus, doit s'ouvrir sans tarder.

L'actuel Président de la République en a fait une de ses promesses électorales, complétée de moyen d'exercice du mandat, de rémunération, de formation. Qu'il ouvre ce chantier puisqu'un consensus très large, parmi les députés et sénateurs, existe en ce domaine. Pourquoi ce « surplace », lui qui pousse à des réformes et fixe les calendriers ?!

C'est la condition d'une saine démocratie, dotée d'élus vraiment représentatifs de l'ensemble de la société. A l'heure où les Collectivités sont étouffées par un système fiscal inadapté, ne les laissons pas perdre en pugnacité par la réduction des possibilités d'investissement de ses élus. Car c'est encore avec la qualité de travail et le dévouement des fonctionnaires, la garantie d'un service public performant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je rappelle que nous proposons par ce rapport d'augmenter de 6 % l'indemnité d'un certain nombre d'élus, indemnité qui n'avait pas variée depuis le début de la précédente mandature, ce qui veut dire que nous sommes encore en dessous du rythme de l'inflation. Voilà donc des finances publiques économes.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)